



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° CRV - 2 -  
SÉANCE N° 516 DU 21 NOVEMBRE 2022

### DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES PROJETS CULTURELS ASSOCIATIFS

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 14 novembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Flécharde, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Solange Bruneau, Éric Paris (à partir de 18h32), Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Geneviève Pham-Sigmann, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Lucie Chauvelier, Didier Pillon (à partir de 18h30), Samia Soultani, Gwendoline Galou, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié (à partir de 18h06), conseillers municipaux.

#### **Étaient représentés**

Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Bertier, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Flécharde, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Camille Pétron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Didier Pillon a donné pouvoir à Lucile Perin (jusqu'à 18h30), Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié et James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

Camille Pétron et Vincent d'Agostino sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 25 novembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 21 NOVEMBRE 2022

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR DES PROJETS CULTURELS ASSOCIATIFS

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article L9-1,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2022 portant adoption du budget primitif 2022 de la ville de Laval et attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2022,

Considérant que la ville de Laval souhaite accompagner le tissu associatif notamment dans le domaine culturel,

Que plusieurs projets culturels associatifs font l'objet d'une demande de soutien financier auprès de la ville de Laval,

Que l'association "COMPAGNIE ZAKOUSKA" sollicite le soutien de la ville pour la mise en valeur scénographique de son spectacle "Fétrus aun der Valf, un Pierre et le loup Klezmer",

Que l'association FAL53 dans sa démarche d'étude de transformation de l'Avant-Scène en cinéma sollicite également une subvention de la ville,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association "COMPAGNIE ZAKOUSKA" pour la mise en valeur scénographique de son spectacle "Fétrus aun der Valf, un Pierre et le loup Klezmer" est approuvée.

Article 2

L'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association FAL53 afin de la soutenir dans sa démarche d'étude de transformation de l'Avant-Scène en cinéma est approuvée.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Camille Pétron, en tant qu'élue intéressée au sein de la FAL 53, ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault